



ALGERIES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 91/11

Le 11 avril 1991

Incident aérien du 3 juillet 1988
(République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans le communiqué de presse N° 91/7 du 5 mars 1991 il a été expliqué qu'à la suite du dépôt par les Etats-Unis d'Amérique d'exceptions préliminaires à la compétence de la Cour en l'affaire susmentionnée la procédure sur le fond avait été suspendue et qu'un délai avait été fixé pour la présentation par la Partie adverse d'un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur ces exceptions préliminaires.

Par ordonnance du 9 avril 1991, la Cour, tenant compte des vues des Parties, a fixé au 9 décembre 1991 la date d'expiration du délai dans lequel la République islamique d'Iran pourra présenter de telles observations et conclusions.

*

A une audience publique de la Cour, tenue le même jour à 12 heures, M. Mohsen Aghahosseini, désigné par la République islamique d'Iran pour siéger comme juge *ad hoc* en l'espèce, a pris l'engagement solennel prescrit par l'article 20 du Statut de la Cour.